

À LA UNE

La santé mentale, sujet prioritaire de l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire, est déclinée en Indre-et-Loire sur les axes :

• L'accès aux services de pédopsychiatrie

Pour diminuer les délais de consultation en pédopsychiatrie, il conviendrait de pouvoir faire sortir plus vite les enfants en attente d'une place en établissement ou service médico-social. Ce point fera l'objet d'une réflexion départementale.

• L'accès à l'emploi des personnes souffrant de troubles psychiques

L'ARS soutient le développement d'un dispositif d'évaluation et d'accompagnement en milieu ordinaire pour étayer l'offre d'accompagnement vers l'accès à l'emploi de ce public. Ce dispositif devrait voir le jour en 2017.

• La réponse au besoin de soutien psychiatrique des établissements et services

La coopération entre le secteur médico-social et le secteur de la psychiatrie ainsi que l'évolution des pratiques pour l'accompagnement des situations difficiles font l'objet d'une étude dont les résultats seront disponibles fin 2016.

• La mise en place de coordinations en santé mentale, pour stimuler une démarche partenariale santé-social-logement-tutelle

Cette dynamique est enclenchée sur le pays Touraine Côté Sud et est en cours sur le pays Loire Touraine.

(suite p.2)



dessin réalisé par un stagiaire de ARPS Synergie



E D I T O R I A L

Face à l'augmentation du nombre de demandes auprès de la MDPH (+17%) et afin de réduire les délais de prise en charge, il a été proposé une nouvelle organisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie.

La CDA rassemble des représentants des associations d'usagers, des administrations, d'organisations syndicales ainsi que d'établissements et services médico-sociaux.

La Commission Exécutive du 23 juin dernier a validé la fusion des CDA adultes et 16-25 ans (avec le maintien d'une équipe pluridisciplinaire d'évaluation dédiée). Les CDA seront ainsi plus polyvalentes, avec une moindre mobilisation des professionnels sur la préparation des commissions et la volonté de centrer en CDA, l'étude des dossiers les plus complexes.

Par ailleurs, l'usager conserve la possibilité de faire valoir son point de vue :

- lors du dépôt de sa demande, la personne est invitée à préciser par écrit ses attentes,
- à la réception des propositions de compensation formulées par l'équipe pluridisciplinaire (pour les personnes qui sollicitent la Prestation de Compensation du Handicap),
- en demandant à être reçu en CDA,
- en sollicitant une conciliation après la décision,
- en formulant un recours gracieux auprès de la CDA ou contentieux auprès des tribunaux.

Enfin, je voudrais, au nom des membres de la CDA que je remercie pour leur implication, et de l'ensemble des élus du Conseil Départemental vous affirmer qu'avec le personnel de la MDPH, l'intérêt de la personne handicapée reste au centre de nos préoccupations.

Dominique SARDOU,
Conseillère départementale déléguée
Présidente de la Commission
des Droits et de l'Autonomie

INFORMATIONS MDPH

⇒ ADRESSE

38, rue Édouard-Vaillant
CS 14233 - 37042 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 47 75 26 66 - Fax : 02 47 75 26 38
Mail : info@mdph37.fr - Site : www.mdp37.fr

⇒ HEURES D'OUVERTURE

Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Un numéro de téléphone unique :
02 47 75 26 66 de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h

DÉFINITION : handicap psychique

Le handicap psychique est la conséquence de troubles psychiques invalidants. Le handicap psychique n'implique pas de déficience intellectuelle. Il est caractérisé par une alternance d'états psychiques calmes ou tendus et par des difficultés à acquérir ou à exprimer des habiletés psychosociales, avec des déficits d'attention et des difficultés à élaborer et suivre un plan d'action. Il peut donc notamment se traduire par des angoisses, des troubles cognitifs (mémorisation, attention, capacités d'organisation, d'anticipation, adaptation au contexte de la situation) et des difficultés dans la relation à autrui et la communication.

La notion de handicap « psychique » est une notion récente pour faire reconnaître le handicap généré par les troubles psychiques et le différencier du handicap mental. Ce terme a été repris par la loi du 11 février 2005, ce qui permis une visibilité des personnes qui en souffrent et de leurs besoins. Pour la première fois, ce handicap est explicitement cité dans la loi du 11 février 2005 : « constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

ÉCHO DU MÉDICO-SOCIAL

ITEP et SESSAD ITEP gérés par Enfance et Pluriel



I.T.E.P., Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, S.E.S.S.A.D. Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile, deux sigles différents et pourtant des équipes analogues composées des mêmes corps de métier (éducateurs, enseignants spécialisés, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes) et surtout une vision commune de l'enfant en difficulté à accompagner pendant un temps donné de sa vie.

Pourquoi deux sigles dans ce cas-là ? La différence essentielle : L'institution et le Service. Les SESSAD accompagnent les jeunes au sein de leurs lieux de vie habituels (école, collège, domicile) et parfois au sein de leurs locaux (pour les soins notamment). Les ITEP sont des instituts au sein desquels intervient l'ensemble des professionnels auprès de l'enfant.

Dans les deux cas les jeunes sont orientés via la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées après demande des parents. Pourquoi un ITEP plus qu'un SESSAD finalement ? Ce qui détermine l'orientation au sein d'un Service ou d'une Institution est le besoin de l'enfant. Un jeune orienté en SESSAD traverse des difficultés qu'il peut contenir dans ses espaces de vie via les interventions régulières des professionnels.

Les jeunes orientés en ITEP doivent, pour un temps, bénéficier d'un accompagnement plus contenant hors des lieux de vie habituels.

Que se passe-t-il pendant cette période hors des lieux de vie habituels ? L'enfant accueilli en ITEP exprime de manière inadaptée des souffrances, des angoisses qu'il ne peut verbaliser et qui entravent ses relations aux autres (camarades, parents, fratrie), ses apprentissages en milieu ordinaire, et qui entament sa confiance en lui. Le travail principal est alors d'accompagner l'enfant à verbaliser de manière plus adaptée, de l'aider à trouver sa « boîte à outils personnelle » pour mieux gérer ses émotions, de lui permettre d'avoir confiance en lui et en les autres. C'est au travers de divers ateliers thérapeutiques, éducatifs, pédagogiques adaptés et cohérents mais aussi grâce à une relation de confiance établie avec ses parents, que l'enfant pourra peu à peu s'apaiser et se remobiliser.

Les ITEP ont su évoluer. Ce ne sont plus des établissements repliés sur eux-mêmes où la réponse aux symptômes est contenue entre quatre murs mais des institutions tournées vers l'extérieur. Preuve en est de la création de classes étapes au sein des écoles élémentaires et des collèges à proximité des ITEP, des partenariats actifs avec les collectivités locales. Cette vision externalisée de l'accompagnement des jeunes permet d'éviter des ruptures dans les parcours et de permettre des sorties d'institutions plus sécurisées.

Et l'après ? Il y a autant de réponses que de jeunes accueillis. En moyenne, un jeune est accompagné pendant 4 ou 5 ans au sein d'une même institution. La première année l'enfant et ses parents apprennent à faire confiance aux professionnels. Les deux années suivantes sont consacrées à l'émergence du désir de projet (scolaire, professionnel, autre institution) et à sa mise en œuvre, les dernières années sont synonymes de consolidation de ce projet.

Pourquoi une présentation à la fois des SESSAD et des ITEP ? Car les SESSAD sont des modalités d'accompagnement des ITEP. En effet, un jeune suivi en SESSAD peut être amené à intégrer une institution, un jeune accueilli en ITEP peut, afin de sécuriser sa sortie, bénéficier d'un suivi du SESSAD.

Des perspectives ? Actuellement le Pôle ITEP/SESSAD de l'Association Enfance et Pluriel compte 5 ITEP et 4 SESSAD. La création du dispositif ITEP/SESSAD de l'Association permettra une fluidité accrue des projets d'accompagnement des jeunes, évitant ainsi des ruptures de parcours dévastateurs pour eux.

Un résumé ? « *En dehors autant que possible, et dedans tant que nécessaire* », phrase de M. Matho (ancien directeur de dispositif ITEP/SESSAD) qui résume le parcours des jeunes en institution.

Pour plus de renseignements : www.enfance-pluriel.fr



Le pôle handicap psychique de la Mutualité Française Centre Val de Loire

Le Pôle Handicap psychique de la Mutualité Française Centre Val de Loire est présent en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher.

Le Pôle Handicap psychique, à travers les services qui le composent, se trouve à la croisée des politiques du logement, de la santé, de l'action sociale, de la culture, avec des organismes de contrôle variés : la Cohésion Sociale, l'ARS, les Conseils Départementaux.

Son action se situe dans le champ médico-social et dans le champ social et il entretient de fait une grande proximité avec le sanitaire et principalement la psychiatrie (public et privé).

Pris isolément, chaque service n'a qu'un impact limité sur l'environnement. Mais une fois mis en synergie, l'ensemble peut apporter des réponses aux personnes en souffrance psychique à la fois sur l'accompagnement social, la coordination médicale, le logement, la citoyenneté.

À ce jour, sur l'Indre-et-Loire, il se compose de plusieurs services.



Les Groupes d'Entraide Mutuelle

Le GEM est un lieu d'accueil non médicalisé pour adultes souffrant de troubles psychiques stabilisés. Cet espace de rencontre et d'aide mutuelle permet aux adhérents de réduire leur isolement, de restaurer et de maintenir des liens sociaux. Des projets et des activités sont organisés par et pour les adhérents du GEM.

Un programme d'activités régulières ou ponctuelles (sorties, art plastique, ateliers écriture, jardinage, ...) est proposé. Les GEM favorisent l'engagement citoyen des adhérents en associant ces derniers à la vie associative. Depuis 2006, la Mutualité Française Centre Val de Loire soutient 2 GEM à Tours en partenariat avec l'UNAFAM 37 : 46 Boulevard de Preuilly et 11 rue de Calais.

L'équipe est composée de trois professionnels issus de l'animation.

Pour plus de renseignements :

www.gem37.fr ou gem37@orange.fr ou 02 47 37 03 42

La Maison Relais

La Maison Relais répond aux difficultés d'accès au logement en milieu ordinaire, prévisibles et durables, compte tenu d'une situation sociale, psychologique (voire psychiatrique) handicapante.

Un accompagnement social et un programme d'animation sont assurés par les professionnels du service. Ces dispositifs s'adressent à des personnes en souffrance psychique et en difficultés d'accès à un logement autonome. La reconnaissance du handicap par la CDAPH n'est pas nécessaire pour entrer en Maison Relais.

Selon l'âge, l'état de santé et l'autonomie, la résidence accueil peut être soit un logement durable soit un tremplin pour accéder à un logement autonome.

Créée en 2009, la Résidence Accueil de la Mutualité Française Centre Val de Loire offre 26 places réparties sur Tours et sa périphérie.

Deux professionnels accompagnent les locataires dans leur vie quotidienne et sociale. Une assistante de service social et un psychologue interviennent également sur le dispositif.

Pour plus de renseignements :

06 11 47 12 24 ou maison_relais.mfil@yahoo.fr

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale accompagne des personnes en souffrance psychique stabilisée qui ont besoin de conseils, d'aide et de soutien dans leur vie quotidienne (professionnelle, logement, vie familiale, soins). Cet accompagnement est organisé sur des temps individuels et collectifs.

Le SAVS est un service médico-social qui œuvre à promouvoir l'autonomie psychique des personnes accompagnées. Il se fixe comme objectif la resocialisation et l'intégration sociale des personnes handicapées psychiques vivant à domicile. L'accompagnement se base sur la demande et les envies de la personne accompagnée en lien avec l'équipe du SAVS.

Depuis septembre 2008, le SAVS de Joué-lès-Tours accompagne 24 personnes orientées par la CDAPH et résidant sur Tours et sa périphérie.

L'accompagnement est effectué par une équipe pluridisciplinaire (éducatrice spécialisée, technicienne en intervention sociale et familiale, une assistante de service social et un psychologue).

Pour plus de renseignements : 02 47 68 24 85 ou savsmilhp@yahoo.fr

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés accompagne des personnes en souffrance psychique stabilisée afin d'apporter un soutien pour effectuer des démarches médicales (médecin traitant, psychiatre par exemple) ainsi que sur les actes de la vie quotidienne (professionnelle, vie familiale, ...).

Le SAMSAH remplit une mission identique à celle du SAVS mais assure en plus la coordination des soins dont l'utilisateur a besoin.

Le SAMSAH de Joué-lès-Tours accompagne 8 personnes après orientation par la CDAPH depuis septembre 2011.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un médecin psychiatre, psychologue, infirmière, éducatrice spécialisée.

Pour plus de renseignements :

02 47 68 24 85 ou samsahpsy37@yahoo.fr

LOISIRS, SPORT, CULTURE

Le Parcours d'Accompagnement Individualisé vers les Pratiques Sportives (PAIPS)

Initié par l'État, le PAIPS est un service qui permet à une personne en situation de handicap ou atteinte d'une maladie chronique d'être accompagnée dans sa recherche d'activité sportive.

Le Pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Indre-et-Loire est à l'initiative de ce nouveau dispositif.

Les objectifs du PAIPS : un accompagnement individualisé

Issu d'une réflexion nationale, ce dispositif vise comme objectifs principaux :

- Permettre à des personnes en situation de handicap ou porteuses d'une maladie chronique d'avoir accès à une pratique d'activité physique et sportive.
- Partir de la demande individuelle d'une personne et l'accompagner vers une structure sportive adaptée à son projet personnel.

Contact : Sport Anim 37 - 09 82 37 04 10 - paips.sa37@gmail.com

AGENDA

Au Tours du Handicap

Dans le cadre de la politique de sensibilisation au handicap de la Ville de Tours, la deuxième édition de « Au Tours du handicap » aura lieu en novembre prochain avec pour thème l'emploi. Cette manifestation est organisée en coopération avec de nombreux partenaires tant associatifs qu'institutionnels.

Des temps forts sont prévus au cours de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées : job dating et conférence « Mode d'emploi » à l'Hôtel de Ville le **15 novembre**, repas à l'aveugle au restaurant d'application du CFA et à celui du CROUS, présentation des savoirs faire des ESAT et entreprises adaptées en gare de Tours les **18 et 19 novembre**. Une exposition de photographies sera également visible au jardin botanique en octobre et novembre et la Bibliothèque Municipale organise un cycle d'animations durant tout le mois de novembre. Enfin une sensibilisation au handicap moteur sera proposée aux enfants des écoles en partenariat avec l'APF.

Plus d'infos sur le site www.tours.fr

L'UNAFAM



L'UNAFAM, reconnue d'utilité publique, regroupe sur 97 départements plus de 14 000 familles toutes concernées par la maladie psychique de l'un des leurs.

L'UNAFAM 37 soutient les familles en Indre-et-Loire

Les familles disposent d'un espace d'accueil au 5 rue du Dr Bosc à Tours. Les bénévoles assurent deux accueils le lundi de 14 à 16h et le mardi de 16 à 18h. Les permanences téléphoniques au **02 47 64 43 79** ont lieu les mardi, mercredi et vendredi de 10 à 18h pour prendre contact et fixer un rendez-vous d'accueil. Un groupe de parole est animé par une psychologue clinicienne une fois par mois. Les bénévoles accueillent, conseillent et assistent les familles confrontées à la maladie psychique par la mise à disposition d'informations concernant les soins, l'hébergement, l'accompagnement adapté, les lieux d'activité... L'UNAFAM contribue ainsi à combattre la détresse et l'isolement des familles.

L'UNAFAM 37 agit au plan départemental

Représentant des Usagers à la MDPH, l'UNAFAM 37 est membre du Comité Exécutif (COMEX). Elle participe aux Commissions adultes de la MDPH et à la Conférence des Territoires de l'ARS. Mais aussi représentant des Usagers au sein des Conseils de Surveillance des hôpitaux du département, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP) et aux Commissions des Usagers (CU).

Contact : UNAFAM - 5 rue du Boscq - 37000 Tours
02 47 64 43 79 - unafam37@dbmail.com - www.unafam.org/37

Permanences associatives à la MDPH



Le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)

Il organise deux permanences mensuelles dans les locaux de la MDPH pour les accompagnements et les suivis individuels, sur les questions relatives à la vie sociale, affective et sexuelle en direction : des personnes en situation de handicap, des familles, des auxiliaires de vie, des accompagnants de la personne en situation de handicap.

Ces permanences ont lieu de 14 h 30 à 16 h 30.

- Mercredi 9 novembre
- Vendredi 25 novembre
- Mercredi 7 décembre
- Vendredi 23 décembre

Contact : MFPF, 10, place Neuve, 37000 Tours - 02 47 20 97 43
mfpf37@wanadoo.fr

L'Association France Spondyloarthrite (AFS)



Prochaines permanences d'accueil et d'écoute ouvertes aux malades et à leurs proches, de 14 h à 16 h 30.

- Vendredi 18 novembre
- Vendredi 9 décembre

Contact : Jean-Christophe Gauthier
02 47 26 19 98 - gauthier.jean-christophe@neuf.fr

Association AIR, chantier d'insertion

L'Association d'Insertion par le Restauration (AIR) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, située à Tours en Indre et Loire. Elle se propose de répondre à la demande de personnes souffrant de psychose stabilisée et désirant retravailler en milieu ordinaire. Ces personnes ont trouvé un équilibre relatif dans la maladie et poursuivent un traitement ambulatoire.

L'association gère un restaurant d'insertion situé dans le complexe cinématographique les « studio » et peut accueillir neuf personnes en insertion avec un contrat de travail à temps partiel de six mois renouvelable une fois et rémunérées au SMIC.

Ce support constitue une étape intermédiaire mais avec les règles de fonctionnement d'une authentique entreprise en prévision de la sortie vers un travail en milieu ordinaire ou une formation professionnelle. Pendant la durée du contrat de travail un accompagnement social et professionnel permet aux salariés en insertion de préparer cette sortie. Quatre salariés permanents de l'association ainsi qu'une trentaine de bénévoles dont certains sont issus du milieu de la santé encadrent les personnes en insertion.

Contact : AIR, association d'insertion, 2 rue des Ursulines - 37000 Tours
02 47 20 85 77



ARPS Synergie

ARPS Synergie mène des actions pour favoriser l'insertion socio-professionnelle de personnes fragilisées par des difficultés psychiques, ayant ou non une RQTH. L'équipe travaille en partenariat avec les secteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et de l'insertion. Les actions proposées (l'accueil-analyse partagée de la situation, le bilan d'appui à l'insertion, le réentrainement/accompagnement, l'appui à l'intégration et au maintien en emploi ou en formation, la fonction ressource) participent de l'accompagnement vers et dans l'emploi mais aussi en formation et dans des activités favorisant l'insertion sociale. L'équipe intervient selon les principes de « non-exclusion », de recherche de l'implication permanente de la personne dans les choix qui la concernent et d'adaptation des formes de l'accompagnement aux besoins des personnes.

Contact : Synergie - 09 72 44 80 73 - contacts@synergie37.fr

Les prestations ponctuelles spécifiques financées par l'AGEFIPH

Le CIBC Touraine accompagne vers et dans l'emploi les personnes en souffrance psychique et ayant une RQTH. Orientées principalement par les conseillers Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale pour les personnes en recherche d'emploi, et le SAMETH, la CARSAT, l'entreprise pour les salariés, les actions financées par l'AGEFIPH, sont complémentaires aux accompagnements proposés par ces structures.

Plusieurs parcours sont mobilisables : Evaluation des atouts, besoins et points de vigilance au regard de l'emploi, élaboration de projet professionnel, intégration en formation ou emploi, maintien dans l'emploi. Les Prestations « PPS » (Prestations Ponctuelles Spécifiques) ont pour objectif d'accompagner vers une reprise d'activité professionnelle et un maintien durable en emploi, en tenant compte des capacités, besoins, intérêts et difficultés liés aux fragilités psychiques des personnes.

Pour plus d'informations, appelez au 02 47 54 01 14